

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville de New Richmond, tenue le 3^e jour de février 2014, à compter de 20 h, dans la salle des délibérations de l'hôtel de ville de New Richmond

Sont présents les conseillers : Madame Geneviève Braconnier, Messieurs François Bujold, Jean Cormier, René Leblanc, Jean-Pierre Querry et Jacques Rivière, formant quorum sous la présidence du maire Monsieur Éric Dubé.

Assiste également à la réunion Monsieur Stéphane Cyr, directeur général et greffier.

Vérification du quorum

Le quorum étant constaté, les délibérations débutent.

28-02-14

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour qui est unanimement adopté, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier.

29-02-14

2. Adoption des procès-verbaux

2.1 Séance ordinaire du 6 janvier 2014

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2014 soit accepté tel que présenté.

30-02-14

2.2 Séance extraordinaire du 27 janvier 2014

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 janvier 2014 soit accepté tel que présenté.

3. Suivi des affaires du public

Le maire informe l'assistance des démarches effectuées concernant les demandes des contribuables lors de l'assemblée du 6 janvier 2014 ainsi que celle du 27 janvier 2014.

4. Correspondance

- De M. Yves-François Blanchet, ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs, une correspondance nous informant que la performance de la Ville en matière de gestion des matières résiduelles a valu en 2013 une subvention de 36 987,01 \$, et ce, dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles;
- D'un contribuable, une correspondance concernant ses inquiétudes concernant la qualité de l'eau potable de la Ville et demandant au Conseil d'adopter un règlement afin de protéger l'eau potable et décrétant les distances séparatrices pour protéger les puits artésiens régissant l'usage et le transport de produits susceptibles de compromettre la qualité de l'eau, l'environnement ou la santé ou le bien-être des résidents de la municipalité;
- De M. Jonathan Henry, superviseur des opérations au Parc Éolien de New Richmond, une correspondance confirmant l'entente conclue avec le Service incendie de la Ville afin de combler le manque dans l'éventualité que les ambulanciers ne soient pas en mesure de se rendre directement sur le site. De plus, une confirmation de don de la part de TransAlta d'un système de chaînes automatisées pour le camion de service ainsi que d'une trousse complète d'évacuation de blessés le tout pour une valeur approximative de 5 000 \$;
- De la Commission de protection du territoire agricole :
 - . Copie d'une correspondance envoyée à M. Steven McWhirter l'informant que l'utilisation qu'il fait du lot 593P est à des fins autres que l'agriculture, et ce, sans autorisation. La Commission lui demande de l'informer sur ses intentions à l'égard des activités exercées sur cedit lot.
 - . Copie d'une correspondance envoyée à Les Entreprises G. Couture et fils inc. les informant que l'utilisation qu'ils font du lot 2-3 est à des fins autres que l'agriculture, et ce, sans autorisation. La Commission leur demande de l'informer sur ses intentions à l'égard des activités exercées sur cedit lot.

- De Me Céline Lahaie, notaire à la Commission municipale du Québec, un avis de convocation adressé à la Corporation du Camp théâtre de l'Anse et à la Ville de New Richmond à l'effet que la Commission entendra la preuve concernant la demande aux fins d'exemption de toute taxe foncière présentée, le mardi 4 mai 2014;
- De Mme Anne-Marie Flowers, directrice générale et secrétaire-trésorière à la MRC de Bonaventure, un versement au montant de 24 000 \$ représentant 80 % d'une subvention à recevoir dans le cadre du programme FAIR (Fonds d'aide aux investissements régionaux) – Volet IV;
- De M. Claude Provencher, directeur du Service des programmes fiscaux au ministère des Affaires municipales, une correspondance nous avisant que la compensation attribuée à la municipalité à titre de remboursement d'une partie de la TVQ payée sur les achats de biens et services pour l'année 2013 s'élève à 291 970 \$, et que le montant auquel la Ville a droit, sera versé ultérieurement;
- De M. Yvon Bouchard, CPA, CA, chef d'équipe et agent de recherche à la direction générale des finances municipales, une correspondance relative au changement de norme comptable concernant les paiements de transfert applicables à compter de l'exercice 2013;
- De Finances et Économie Québec, un état de dépôt d'un montant de 25 463 \$ relativement à une subvention dans le projet du parc industriel relativement au fonds d'infrastructures municipal rural;
- De M. Michel Gionest, directeur régional au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, une correspondance nous rappelant que la révision du code d'éthique et de déontologie des élus de la municipalité doit être complétée avant le 1^{er} mars 2014.

31-02-14

5. Comptes à payer

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté que la directrice des finances soit autorisée à émettre les chèques pertinents au paiement des factures du mois de janvier 2014, et ce, au montant de trois cent quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-trois dollars et soixante-et-onze cents (394 383,71 \$).

32-02-14

6. Règlement 941-14 concernant le tir à partir des chemins publics et abrogeant le Règlement 827-07 – Adoption

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 941-14 concernant le tir à partir des chemins publics et abrogeant le Règlement 827-07.

33-02-14

7. Règlement 938-13 approuvant le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial et décrétant les taux et les modalités de perception de la cotisation pour l'année 2014 – Adoption

Sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu d'adopter le Règlement 938-13 approuvant le budget de fonctionnement de la Société de développement commercial et décrétant les taux et les modalités de perception de la cotisation pour l'année 2014.

8. Règlement 942-14 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments résidentiels – Avis de motion

Un avis de motion est donné par le conseiller M. Jacques Rivière à l'effet que le Règlement 942-14 concernant la salubrité et l'entretien des bâtiments résidentiels sera adopté à une séance ultérieure.

34-02-14 9. Prolongement de l'avenue des Érables – Demande de certificat d'autorisation

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté de mandater la firme Roche Ltée, Groupe-Conseil à déposer une demande pour l'obtention d'un certificat d'autorisation pour le projet de prolongement de l'avenue des Érables, et ce, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. De plus, d'autoriser un paiement au montant de cinq cent cinquante-trois dollars (553 \$) pour l'obtention dudit certificat.

La Ville s'engage également à transmettre au Ministère soixante (60) jours après la fin des travaux, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux avec l'autorisation accordée.

10. Centre de la Petite enfance Pouce-pousse inc. – Don de terrain – Autorisation de signature

Ce point est remis à une séance ultérieure.

35-02-14 11. Club nautique de New Richmond inc. – Cautionnement

Considérant le projet de réfection de la capitainerie du Club nautique de New Richmond inc.;

Considérant la situation financière du Club nautique;

Considérant la demande du Centre financier aux entreprises à l'effet que la Ville se porte caution du Club nautique pour un montant de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$);

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté que la Ville se porte caution en faveur du Club nautique de New Richmond inc. d'un montant de quarante-cinq mille dollars (45 000 \$) pour dix (10) ans selon les termes et conditions mentionnés dans le projet de convention de cautionnement joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante sous l'Annexe A. De plus d'autoriser le maire et le directeur général et greffier à signer tous les documents pertinents à cette demande.

36-02-14 12. Transport Bonaventure Avignon – Contribution au transport adapté pour 2014

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jean-Pierre Querry, il est unanimement résolu et adopté d'adhérer au Transport Bonaventure Avignon pour l'année 2014, et ce, en ce qui a trait au transport adapté. De plus, d'autoriser le paiement de la contribution au montant de quatre mille deux cent vingt-et-un dollars et cinquante-sept cents (4 221,57 \$) et d'accepter la MRC de Bonaventure à titre de mandataire auprès du ministère des Transports dans le dossier du transport adapté.

37-02-14 13. Demande de permis d'intervention à l'intérieur de l'emprise des routes de Transports Québec

Considérant que la Ville de New Richmond peut effectuer ou faire effectuer divers genres de travaux (excavation, enfouissement de fils, passage ou réparation de tuyaux d'aqueduc et d'égout, etc.) pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014;

Considérant que ces travaux sont effectués dans l'emprise des routes entretenues par Transports Québec;

Considérant que la Ville doit obtenir préalablement un permis d'intervention avant d'effectuer chacun des travaux;

Considérant que la Ville doit remettre les lieux dans l'état où ils étaient avant les travaux, chaque fois qu'un permis d'intervention est émis par Transports Québec;

À ces causes, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier, il est unanimement résolu et adopté :

Que la Ville de New Richmond demande à Transports Québec de n'exiger aucun dépôt de garantie pour tous les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excédant pas dix mille dollars (10 000,00 \$) puisque la Ville s'engage à respecter les clauses du permis d'intervention;

Que la Ville de New Richmond, déléguée par M. Dominic Bujold, directeur du Service des travaux publics, est autorisé à signer tous documents relatifs au permis d'intervention.

38-02-14 14. Nomination de représentant du Conseil

Sur une proposition de M. René Leblanc, appuyée par M. François Bujold, il est unanimement résolu et adopté de nommer Mme Geneviève Braconnier à titre de représentante du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du Village Gaspésien de l'Héritage Britannique.

39-02-14 15. Nomination des vérificateurs

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Querry, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté de nommer la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton, afin de procéder à la vérification des états financiers de la Ville de New Richmond pour l'année 2014 (article 108, LCV), et ce, au montant approximatif de dix-huit mille sept cent soixante-quinze dollars (18 775 \$), plus taxes.

40-02-14 16. Autorisation des paiements incompressibles 2014

Sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté d'autoriser la directrice des finances et trésorière ou la trésorière-adjointe à effectuer le paiement, sur réception, des comptes indiqués dans la liste jointe totalisant un montant de sept millions cent quarante-trois mille quatre cent cinquante dollars (7 143 450 \$).

Salaires	1 759 790,00 \$
Bénéfices marginaux et avantages sociaux	351 932,00 \$
Contrat entretien de logiciels (PG Govern)	17 990,00 \$
Évaluation municipale	84 448,00 \$
Assurance incendie-responsabilité	55 895,00 \$
Téléphonie	33 575,00 \$
Hydro-Québec	390 947,00 \$
SAAQ – Immatriculation	12 825,00 \$
Sûreté du Québec	281 394,00 \$
Quote-part MRC de Bonaventure	24 252,00 \$
Quote-part préventionniste (MRC)	13 036,00 \$
Quote-part Transport adapté	4 222,00 \$
Ordures (Groupe Bouffard)	78 295,00 \$
L.E.T. Saint-Alphonse	256 250,00 \$
Matières recyclables (MRC)	82 675,00 \$
Logement social (OMH et Oasis)	35 505,00 \$
Quote-part CRSBP (bibliothèque)	15 638,00 \$
Subvention à la construction	105 411,00 \$
Intérêts prêts à long terme	764 680,00 \$
Remboursement de capital	2 774 690,00 \$
Total	7 143 450,00 \$

41-02-14 17. Demande de permis de rénovation – Projet de restauration du Magasin Gendron

Sur une proposition de M. François Bujold, appuyée par Mme Geneviève Braconnier, il est unanimement résolu et adopté que le directeur du Service de l'urbanisme soit autorisé à émettre un permis de rénovation au Village Gaspésien de l'Héritage Britannique, et ce, pour leur projet de restauration du Magasin Gendron.

Il est entendu que le tout devra se faire dans un souci de préservation du site du patrimoine en référence au Règlement 737-02 ayant pour but de décréter le site du Centre de l'Héritage Britannique « site du patrimoine ».

18. 161, boulevard Perron Ouest – Dossier empiètements à régulariser pour le boulevard Perron

Après discussion, la Ville de New Richmond a révisé ses besoins et la superficie demandée pour le 161, boulevard Perron Ouest n'est plus nécessaire. Le propriétaire concerné en sera avisé.

19. Assises annuelles de l'UMQ 2014 – Délégués

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

42-02-14

20. Appui au livre blanc municipal intitulé « L'avenir a un lieu »

Attendu que le 23 novembre 2012, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a procédé au lancement du Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu »;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » est le fruit d'une très vaste consultation qui a été amorcée il y a près de deux ans et que ce chantier sur l'avenir des municipalités est un projet inclusif et collectif qui s'est inspiré d'abord d'une consultation citoyenne, puis du rapport d'un Comité de sages et d'avis de nombreux experts parmi lesquels des universitaires, juristes et fiscalistes;

Attendu que ce chantier s'est concrétisé par les travaux des élues et élus municipaux et représentants des municipalités de toutes tailles dans toutes les régions du Québec;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » porte sur l'avenir des municipalités et en propose une vision renouvelée en définissant la municipalité comme un lieu qui place la personne et la famille au centre de ses préoccupations, son développement reposant sur les valeurs du développement durable et de l'éthique et sa gestion favorisant la participation citoyenne, la transparence et l'imputabilité;

Attendu que le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » propose un nouveau partenariat Québec-municipalités basé sur les principes de subsidiarité, d'efficacité et de bonne gouvernance favorisant le renforcement de la démocratie locale ainsi qu'une réforme fiscale et financière permettant un meilleur contrôle des dépenses et une diversification des sources de revenus.

En conséquence, Il est proposé par Mme Geneviève Braconnier, appuyé par M. Jean Cormier et unanimement résolu :

D'appuyer le Livre blanc municipal « L'avenir a un lieu » de l'UMQ qui propose des changements profonds dont deux propositions maîtresses, soit une Charte des municipalités du Québec pour rapprocher les décisions du citoyen et une réforme fiscale et financière qui sort les municipalités de la dynamique actuelle ainsi que sept engagements du milieu municipal regroupés en 31 recommandations.

43-02-14

21. Désignation d'une fourrière d'automobiles en vertu du code de la sécurité routière

Considérant que la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en œuvre des dispositions réglementaires relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers;

Considérant que ces dispositions du Code de la sécurité routière sont entrées en vigueur le 1^{er} décembre 1997;

Considérant que la municipalité peut désigner une fourrière pour la garde des véhicules saisis;

Considérant qu'une telle résolution n'engage pas la municipalité à utiliser les services de « Remorquage Steven McWhirter »;

Considérant que « Remorquage Steven McWhirter » pourra desservir entre autres, la Sûreté du Québec, le corps de police municipale et Contrôle routier Québec (SAAQ) selon l'acceptation au préalable;

À ces causes, sur une proposition de M. Jean Cormier, appuyée par M. René Leblanc, il est unanimement résolu et adopté :

Que le Conseil municipal désigne « Remorquage Steven McWhirter » à opérer une fourrière d'autos sur le terrain de l'ancien L.E.S. (Lieu d'enfouissement sanitaire) de la Ville situé sur le lot 610-1P.

Que « Remorquage Steven McWhirter » devra se conformer aux exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec;

Que les installations de « Remorquage Steven McWhirter » devront être conformes aux règlements en vigueur dans la municipalité;

Que la municipalité se dégage de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis;

Que la municipalité autorise le maire et le directeur général et greffier à signer pour et au nom de la Ville tous les documents pertinents à cette demande.

Le tout est conditionnel au respect de l'article 65 de la Loi sur la qualité de l'environnement. À cet effet, le projet devra être soumis pour analyse au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs et devra recevoir les autorisations nécessaires de leur part.

44-02-14

22. Demande d'aide d'assistance financière pour la Fête Nationale du Québec 2014

Sur une proposition de Mme Geneviève Braconnier, appuyée par M. Jacques Rivière, il est unanimement résolu et adopté que la Ville de New Richmond autorise la directrice du Service des loisirs à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécois et Québécoises pour l'organisation de la Fête nationale du Québec 2014.

Affaires du public

Une contribuable dépose des documents concernant une demande à l'effet que le Conseil devrait adopter un règlement visant à protéger les sources d'eau potable.

Un citoyen s'informe à savoir si le conseiller Jean Cormier est toujours membre du conseil d'administration du Club nautique, et ce, concernant la demande de cautionnement.

Un contribuable demande des explications concernant les différences entre les taxes municipales qui sont chargées pour les résidents qui sont sur le réseau d'aqueduc et d'égout et ceux qui sont hors réseau.

Un contribuable s'informe de la situation de la réfection du pont couvert de Saint-Edgar.

Un citoyen demande si le dossier concernant la poursuite de François Bourque envers le Parc régional Petite-Cascapédia est réglé.

Un citoyen demande des informations concernant l'entente de subvention versée par la Ville au Parc régional Petite-Cascapédia (150 000 \$) ainsi que le nombre d'années effectives à cette entente.

Un contribuable souligne qu'il n'a jamais été dit que la Ville paierait une subvention à la Station Pin Rouge. Il souligne également que les taxes municipales 2014 sont plus chères que partout en Gaspésie.

Un contribuable demande si la présidente du conseil d'administration est toujours la même au Parc régional et à la Corporation de développement touristique.

Un citoyen se demande si les chalets du Parc régional pourraient être mis en vente afin de le renflouer.

Une contribuable demande des explications en ce qui a trait à un article du journal l'Informateur concernant la fermeture d'un tronçon de la rue Robichaud.

45-02-14

Levée de la séance

À 20 h 56, sur une proposition de M. Jacques Rivière, appuyée par M. Jean Cormier, la séance est levée.

Stéphane Cyr
Directeur général et greffier

Éric Dubé
Maire